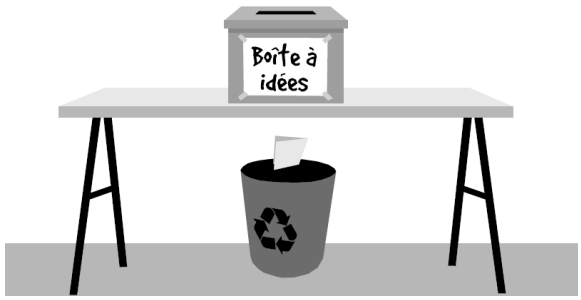
Solidaires DOUANES

Formation Spécialisée
Santé, Sécurité, Conditions de Travail
Groupe de Travail du 21/10/2026

Conditions de travail | ***Liminaire***

F. S. : Farce sociale ?



Dialogue social fluide comme une lettre à la poste ?!

Mesdames et messieurs,

Nous voici convoqués pour la séance plénière de la Formation spécialisée (FS) du Comité social d'administration de réseau (CSAR) du 2e semestre 2026. La dernière de l'année et de la mandature décembre 2022-décembre 2026.

Le périmètre de cette instance est la santé, la sécurité et les conditions de travail. Ce qui doit présider à nos discussions c'est donc l'adaptation du travail à l'Homme, à l'humain, principe inscrit à l'article L4121-2 du Code du travail[1].

Force est de constater que séance après séance, ce principe est délaissé, aux dépens d'un autre : l'adaptation du travail à l'austérité, à la pénurie de moyens pour le commun des personnels.
La séance d'aujourd'hui est emblématique de cette violation du droit du travail.

Commençons par le point relatif au réseau Cyber.

De loin, cette création d'un *réseau* est un mirage. Elle donne l'impression d'une inscription de la DGDDI dans la réalité des flux du temps présent.
Sauf qu'à regarder la situation de plus près… on en est loin !

Le réseau Cyber, « combien de divisions », comme dirait l'autre ? Des centaines ? Non. **36 agents pour 23 directions régionales (DR) !**
Soit une moyenne de 1 à 2 collègues par DR.

Que peut-on faire de réellement efficace avec un réseau aussi rabougri ?
Du fait de la multiplicité et immensité des flux, nous avons la réponse : peu par rapport à l'immensité des besoins. Et ce n'est pas la faute à l'investissement des collègues ! C'est la doctrine d'emploi qui est notoirement sous-dotée.
Car quand on est seul ou deux dans une direction pour observer les différents flux dans le cyberespace, la couverture est insuffisante, et mécaniquement génère usure physique et mentale pour nos collègues.
Les pauses cognitives de 5 minutes toutes les 25 minutes sont une soupape permettant de soulager nos collègues à court terme. Mais nous insistons, elles ne suffisent pas, à moyen et long terme, à préserver nos collègues.

L'alternative, retrouver un certain bon sens, tel qu'appliqué chez nos voisins : embaucher à due proportion des besoins. Les besoins sont immenses, alors la puissance publique doit y répondre en recrutant massivement.

1 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033019913

Ainsi, en Allemagne :

- quand le trafic national Temu arrive dans un aéroport, ce sont 400 à 500 agents qui sont recrutés pour y faire face ;
- quand il s'agit de répondre aux enjeux du e-commerce, ce sont 1000 agents qui sont recrutés au niveau national à partir de 2024 ;
- et quand il s'agit d'affermir à nouveau la régulation en ce domaine et de lutter contre le narcotrafic, ce sont 1500 agents supplémentaires qui sont prévus à partir de 2027.

Poursuivons avec le point SMBI

Pour la « haute » administration, le déploiement du Scanner mobile de basse intensité (SMBI) est un satisfecit.

Syndicalement nous avons une opinion divergente.
Un moyen complémentaire ? Non, c'est un moyen de remplacement !
Les scanners mobiles spéciaux (SMS), que l'on peut requalifier de scanners mobiles de haute intensité : EXIT ! Les 2 derniers camions sont immobilisés au Havre et à Dunkerque. Les nouveaux camions, de basse intensité, ont une capacité de détection moindre. Mais ils ont un avantage pour la « haute » administration et les autorités : dépeindre à moindres frais une augmentation du nombre de camions.

En matière de lutte contre les trafics, il aurait été plus opportun de développer le nombre de scanners de « haute » intensité.

Au scandale technique s'ajoute un scandale humain, ce n'est pas un pont d'or qu'a fait la "haute" administration pour susciter des vocations de collègues techniciens (habilités au Camari) dans les SMBI :

- indemnités réduites par rapport au standard des personnels exerçant en SMS
- contrainte de durée « minimale » de 5 ans dans la « spécialité » avant de pouvoir déposer librement une mobilité dans le tableau général des mutations (TGM).

Concluons sur le GOST (groupe opérationnel de soutien tactique) et le sport !

Là encore, les annonces sont fracassantes. Mais il manque les moyens en adéquation aux ambitions affichées !

- **Le GOST** prélève des agents de brigades territoriales, fragilisant ces dernières en l'absence de recrutements supplémentaires en compensation.
- **Le sport** c'est, dans les brigades de surveillance concernées par l'expérimentation, à peine quelques heures par an. Pas de quoi réllement s'entretenir physiquement ou développer tels réflexes en intervention.

Et pour cause, là encore, pour disposer d'un socle minimal de présence opérationnelle sur le terrain, il faut de l'effectif !

Et pour mener une discussion, il faut être deux. Or même lorsqu'il y a un vote syndical unanime CONTRE une restructuration, celle-ci est imposée par la Direction générale sans attendre la tenue d'une reconvocation (avec le cas la fermeture de la Recette régionale de Mayotte).
Nous en tirons présentement les conséquences et décidons de consacrer notre temps à nos collègues et quittons la séance.

La délégation SOLIDAIRES Douanes, le mercredi 21 octobre 2026